

# Communiqué de presse

Brussels / Utrecht, le 6 octobre 2008.

## Fortis confirme la vente de ses activités bancaires et de ses activités belges en assurance

Le gouvernement belge a acquis la participation qu'il ne détenait pas encore dans Fortis Banque SA/NV, soit 50% plus une action. Il a également conclu un accord avec BNP Paribas portant sur la cession d'une participation majoritaire au sein de Fortis Banque SA/NV. De plus, Fortis annonce que BNP Paribas va acquérir 100% de Fortis Insurance Belgium. Le Conseil d'Administration réuni hier soir a approuvé ces transactions.

*« Suite à cette transaction, le groupe Fortis n'est plus actif dans le secteur bancaire ni dans le secteur belge de l'assurance »* commente Filip Dierckx, CEO de Fortis. *« Vu l'environnement extrêmement difficile dans lequel nous évoluons, l'intégration de Fortis Banque et de Fortis Assurances Belgique au sein d'un véritable leader européen de la finance est la meilleure solution, tant pour nos clients que pour toutes les autres parties prenantes de Fortis »* déclare Filip Dierckx.

### Détails de la transaction

- En date du 5 octobre, l'Etat belge a acquis les 50% plus une action du capital de Fortis Banque SA/NV qu'il ne détenait pas encore, pour un montant total d'EUR 4,7 milliards en numéraire.
- Un portefeuille de produits structurés d'une juste valeur d'EUR 10,4 milliards est transféré par Fortis Banque à une entité séparée, gérée et détenue conjointement par le groupe Fortis (66%), l'Etat belge (24%) et BNP Paribas (10%).
- Le gouvernement belge a conclu un accord avec BNP Paribas portant sur le transfert, dans une seconde phase, de 75% des actions de Fortis Banque SA/NV. L'Etat belge restera actionnaire à concurrence des 25% restants de la société.
- BNP Paribas acquerra 100% de Fortis Insurance Belgium pour un montant total d'EUR 5,73 milliards en numéraire, sous réserve des conditions de clôture habituelles.

### Impact des transactions des 3 et 5 octobre 2008 sur le groupe Fortis

1. La répartition des revenus provenant de la cession des activités néerlandaises en date du 3 octobre dernier à l'Etat néerlandais pour un montant d'EUR 16,8 milliards se répartit comme suit :
  - La somme d'EUR 12,8 milliards reçue pour les activités bancaires néerlandaises (y compris ABN AMRO) reste au sein de Fortis Banque.
  - La somme d'EUR 4 milliards reçue pour les activités d'assurances néerlandaises est allouée au groupe Fortis.
2. La somme d'EUR 4,7 milliards en numéraire provenant de la vente des 50% (plus une action) restants de Fortis Banque à l'Etat belge, est allouée au groupe Fortis.
3. La somme d'EUR 5,73 milliards en numéraire provenant de la vente de 100% de Fortis Insurance Belgium à BNP Paribas, sera allouée au groupe Fortis

### Fortis

Rue Royale 20  
1000 Bruxelles  
Belgique

Archimedeslaan 6  
3584 BA Utrecht  
Pays-Bas

[www.fortis.com](http://www.fortis.com)

A l'issue de ces transactions, les actifs du groupe Fortis consisteront en une participation de 100% dans Fortis Insurance International NV (bénéfice net du premier semestre 2008 d'EUR 102 millions), en une participation de 100% dans les activités d'assurances au Royaume-Uni de Grande Bretagne, en France, et à Hong Kong, en des participations dans des coentreprises au Luxembourg, au Portugal, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande et en une participation de 66% dans le portefeuille de crédits structurés et en cash.

**Contacts presse:**

*Bruxelles:* +32 (0)2 565 35 84      *Utrecht:* +31 (0)30 226 32 19

**Investor Relations:**

*Bruxelles:* +32 (0)2 565 53 78      *Utrecht:* +31 (0)30 226 65 66